

RÈGLEMENT

ARTICLE 1: Organisation

La Ronde de la Tour Ribas est organisée par la Mairie de Saint-Laurent-des-Arbres.

ARTICLE 2: Départ et arrivée

Le départ et l'arrivée sont jugés près du Square Marcel Chevalier.

ARTICLE 3: Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont fixés à 10€ pour la course des AS et 8€ pour la course populaire.

ARTICLE 4: Inscriptions

Inscriptions sur le site internet : www.endurancechrono.com
Les inscriptions seront également prises par courrier en joignant un chèque à l'ordre du Trésor Public et sur place de jour J, à proximité de la ligne de départ du Square Marcel Chevalier.

ARTICLE 5: Retrait des dossards

Les retraits des dossards s'effectueront à proximité de la ligne de départ, au Square Marcel Chevalier, à partir de 13h00.

ARTICLE 6: Circuits

Le parcours est indiqué par des flèches. Il emprunte les rues et chemins de la commune de Saint-Laurent-des-Arbres. La distance sera marquée tous les kilomètres. Un poste de ravitaillement est prévu au km 2 pour la Course populaire et à 4.5 km pour la course des AS.

ARTICLE 7: Récompenses

Seuls les coureurs ayant effectué régulièrement la course correspondant à la catégorie à laquelle ils appartiennent pourront être récompensés. Pour la course des As les trois premiers du scratch (hommes et femmes)

et les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par des coupes, médailles et autres lots.

Pour la course populaire, seul le premier de chaque catégorie sera récompensé.

Il n'y aura pas de cumul de récompense.

ARTICLE 8: Epreuve

Conformément à la loi N°99-223 du 23 mars 1999, tous les concurrents y compris les enfants devront présenter soit une licence FFA, soit un certificat médical avec la mention "Autorisation à la pratique de la course à pied de compétition", datant de moins d'un mois.

ARTICLE 9: Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur.

ARTICLE 10: Sécurité

Les épreuves sont encadrées par les organisateurs, médecins et ambulanciers. En dehors des véhicules des organisateurs aucun autre véhicule ne pourra suivre la course.

Tous les concurrents devront être prudents et respecter le code de la route.

LA RONDE DE LA TOUR RIBAS

